



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mise en compatibilité du PLU de Villeneuve-Loubet dans le cadre de la déclaration de projet

*Projet de centre éducatif fermé,
dénommé « Centre Jenny Lefebvre »*

Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

Sommaire du dossier



CYCLADES
Espace Wagner
10 Rue du Lieutenant Parayre
13 290 AIX-EN-PROVENCE



NATURALIA - AGENCE PACA Corse
Site Agroparc
60 Rue Jean Dausset BP 31 285
84 911 AVIGNON Cedex 9

Sommaire du dossier

1 - Informations juridiques et présentation du projet d'intérêt général

2.1 - Rapport de présentation de la mise en compatibilité n°2 du PLU de Villeneuve-Loubet

2.2 - Zonage du PLU mis en compatibilité

2.3 - Règlement du PLU mis en compatibilité

2.4 - Liste des emplacements réservés en servitudes d'urbanisme mise en compatibilité

2.5 - Orientation d'aménagement et de programmation « E - Ermitage secteur Nord »

Pièces annexes :

- Arrêté préfectoral définissant les modalités de concertation au titre du code de l'urbanisme
- Arrêté préfectoral portant arrêt du bilan de la concertation menée au titre du code de l'urbanisme
- Avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) sur l'évaluation environnementale de la mise en compatibilité du PLU (à venir)
- Réponse écrite du maître d'ouvrage à l'avis de la MRAE (à venir)
- Procès-verbal de la réunion d'examen conjoint des Personnes Publiques Associées (PPA) réalisée dans le cadre de la mise en compatibilité et avis écrits des PPA (à venir)
- Arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique (à venir)